



Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne-PADHUE (médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)

Membre de l'INPH www.snpac.fr www.la-fps.com

Communiqué de presse du 20/09/2004

GREVE DES SOINS ET DES GARDES LE MARDI 16 novembre 2004

Le conseil d'administration de la fédération des praticiens de santé (FPS), élargi aux délégués régionaux et présidents de zones s'est réuni le 18/09/2004 afin :

- D'étudier les différents dossiers concernant les PADHUE, notamment les négociations en cours pour la mise en place de la nouvelle procédure de recrutement.
- De préparer le 8^{ème} congrès de la FPS, organisé le samedi 20/11/2004, au 46 quai de la Rapée 75012 Paris.

En ce qui concerne la journée d'action du 15/09/2004, le bilan est jugé globalement positif même si la mobilisation des PADHUE devant le ministère de la santé aurait pu être plus importante.

La couverture médiatique (presse écrite, radios et chaînes de télévision) de cette action a été un succès sans précédent dans l'histoire de notre mouvement.

Une délégation de la FPS a été reçue par un membre du cabinet du Ministre et un représentant de la DHOS. Lors des négociations, la délégation des praticiens de santé a pris note de la bonne volonté de la tutelle concernant l'organisation du concours prévu pour mars 2005, afin d'éviter tout retard supplémentaire de ces épreuves. Il aura déjà fallu attendre trois ans pour obtenir la mise en place de cette nouvelle procédure de recrutement.

La seule amélioration obtenue pour 2005 est l'augmentation de 30 % du nombre de postes de 155 à 200 postes.

En échange, le conseiller du Ministre s'est engagé à :

- l'organisation d'un 2^{ème} concours dès janvier 2006 ouvert à toutes les spécialités, et que le quota fixé pour ces épreuves tiendrait compte de l'ensemble des PADHUE exerçant en France quelque soit leurs statuts.
- Un audit national sera réalisé pour déterminer avec précision le nombre de PADHUE, leurs disciplines, leurs spécialités ainsi que leurs statuts. La FPS serait impliquée dans cette audit et son résultat rendu public.
- Etendre le hors quota en plus des réfugiés politiques aux DIS, aux CSCT et à tous ceux qui auraient déjà validé les 3 ans de stage.

D'autre part, la délégation ministérielle s'est engagée à étudier la situation toute particulière des écartés de la commission des 10 ans.

Nous avons également obtenu la garantie que le budget de transformation de postes PAC en postes PH serait maintenu pour l'année 2005.

Nous avons interpellé le ministère sur un problème rencontré par nos adhérents concernant la démarche individuelle pour obtenir la valeur scientifique d'équivalence délivrée par l'éducation nationale, attestation à fournir lors du dépôt de dossier. Vu les délais très courts, cette attestation risque de ne pas être fournie à temps et de les priver ainsi du droit de concourir. D'où la nécessité de revenir à une procédure plus habituelle où toutes les pièces du dossier sont déposées au niveau de la DDASS ou de la DRASS qui se charge de scinder les dossiers en 2 parties : Une pour le ministère de la santé et une autre pour le ministère de l'éducation.

Jusqu'à ce jour aucune confirmation écrite de l'ensemble de ces mesures nous a été fournie.

En l'absence d'engagement écrit pour entériner ces décisions, la FPS se réserve le droit de déposer **un préavis de grève pour le mardi 16 novembre 2004** et d'étendre les actions dans les jours qui suivent si la tutelle refuse de prendre en considération ces revendications.

Le Conseil d'Administration FPS